

## ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de MAISONCELLES EN BRIE	Délimitation du tronçon						
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)
Nationale 34	34	+ 850	35	+ 320	3	100	

POUR AMPLIATION  
Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

*Dominique Ottavio*



Vu pour être annexé à l'arrêté  
préfectoral n° 99 DAIACV102  
en date du 19 MAI 1999  
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

LA HAUTE-MAISON

MAISONCELLES-EN-BRIE

GIREMOI

33

34

35

36

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation

L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté

préfectoral n° 99.DA1A CV102

en date du 01 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POMME

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

- ++++++1
- ++++++2
- ++++++3
- 4